

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT-QUATRE JANVIER ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 janvier, sous la présidence de M. BONNOT Philippe, maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE et Béatrice VAUTHEROT ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusés : Madame Géraldine VIENNET et Monsieur Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021
- Admission ou refus d'admission en non-valeur
- Demande de subventions au titre du volet forêt
- Autorisation de mandatement et d'engagement des dépenses d'investissement : BP BA BF
- Facturation casse matériel et frais lors des locations SMA
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés bois
- Questions diverses :
 - Réunion commission travaux
 - Salle multi activités : chauffage et chemin
 - Terrain rue du Stade / Grande Rue
 - Travaux foot
 - Dé-imperméabilisation cour d'école
 - Step de Lusans
 - Organisation de travail agents communaux
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021 avec
13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Madame Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2022-01 : Admission ou refus d'admission en non-valeur (à motiver)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour des impayés sur le budget assainissement qui concernent 5 administrés au titre des factures de 2018, 2019 et 2020 pour la somme totale de 7.04 €.

Le conseil municipal décide d'admettre en côte irrécouvrable ces titres de recette :

Référence R1-120 de 2020 = 0.30 €

Référence R1-132 de 2019 = 0.01 €

Référence R1-236 de 2018 = 0.70 €

Référence R1-229 de 2018 = 5.73 €

Référence R1-257 de 2020 = 0.30 €

Avec

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Et d'inscrire la somme de 7.04 € au compte 6541.

2022-02 : Demande de subventions au titre du volet forêt

Le conseil municipal décide avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De solliciter l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :

Reboisement sur 4.44 ha de peuplements d'épicéas scolytés,

Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,

Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales D217, D218, D219, D222, D223, D224, D225, D226 et 353ZB6,

Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 25 octobre 2004 en vigueur,

Le montant total HT du projet s'élève à 22 337.38 € *

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 17 869.90 €

* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- ✓ Approuve le plan de financement suivant :
 - Subvention sollicitée : 17 869.90 €
 - Autofinancement : 4 467.48 € *
- ✓ S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20% ;
- ✓ S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- ✓ S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans le respect de l'instruction technique en vigueur ;
- ✓ S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- ✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

2022-03 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour faciliter le règlement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits aux budgets 2021, à savoir :

Budget Principal :

- Chapitre 21 : 108 102.01 €
- Chapitre 23 : 40 000.00 €

Budget Assainissement :

- Chapitre 21 : 31 000.00 €
- Chapitre 23 : 365 000.00 €

Budget Forêt :

- Chapitre 21 : 15 000.00 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette possibilité.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets des exercices précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme maximum de 37 026.00 € pour le Budget Principal, 99 000.00 € pour le budget assainissement et 3 750.00 € pour le Budget Forêt.

2022-04 : Facturation casse matériel lors des locations de la SMA

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les tarifs de casse de la vaisselle et du matériel mis à disposition lors des locations de la salle multi-activités (tableau joint).

Par ailleurs, il propose d'ajouter des frais de traitement lors de la facturation de la casse et fixer un montant minimum de facturation hors frais.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'appliquer les tarifs du tableau ci-joint
- ✓ D'ajouter 8.00 € pour les frais de traitement
- ✓ De facturer la casse aux loueurs pour un montant minimum de 10.00 €.

2022-05 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés bois

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;

Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;

Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- ✓ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
- ✓ Autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ✓ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.

Questions diverses

Point boulangerie

M. le maire à rencontrer M. Roulin pour connaître l'évolution des décisions concernant la fermeture éventuelle de la boulangerie. Aujourd'hui, M. Roulin ne sait pas encore quand il arrêtera son activité, son état de santé ne lui permet plus de poursuivre très longtemps son métier. Il continue ses recherches pour une éventuelle reprise de sa boulangerie. Aujourd'hui, il n'a aucune proposition ferme. M. le maire lui a assuré du soutien éventuel de la commune et, si pas de reprise possible dans l'immédiat, la commune pourrait louer le local pour un dépôt de pain, solution temporaire qui laisserait un peu plus de temps. M. le maire s'engage à rencontrer M. Roulin régulièrement pour faire le point.

Salle multi-activité : chauffage et chemin

- Chauffage : les agents techniques seront formés à l'utilisation du chauffage par EIMI prochainement
- Chemin : M. le maire fait le retour sur son audition au tribunal de police du 10 janvier. Un premier travail est prévu le 1^{er} février à 10h avec l'OFB, la DDT et France Environnement. Le souhait est de travailler autour de l'aménagement et l'amélioration de ce chemin. Monsieur le maire tiendra le conseil informé des suites.

Terrain rue du Stade / Grande Rue

Monsieur le maire à rencontre la famille Simplot / Prêtre, elle souhaite que la commune se rapproche directement de l'acheteur des terrains pour la vente de la parcelle communale. Un tarif a été soumis à 50€ le m².

L'accord a été donné pour le bornage auprès du cabinet Coquard et la famille doit faire le nécessaire auprès du notaire.

Travaux foot

Demande du club de foot à la commune pour participer financièrement aux travaux prévus sur le terrain de foot de Pouligney-Lusans (remise à niveaux, drainage...).

Le terrain utilisé de Roulans est inondable et le terrain de Pouligney-Lusans deviendrait terrain officiel pour les matchs, celui de Roulans servirait aux entraînements.

Monsieur le maire accepte de les aider mais à condition que le club se rapproche des autres communes adhérentes du club et qu'il recherche également des subventions éventuelles. Le club reviendra vers la commune quand il aura les chiffrages pour les travaux du terrain de foot.

Dé-imperméabilisation de la cour d'école

Le copil est prévu jeudi 27 janvier. Le projet n°2 serait éventuellement retenu avec le bâtiment du périscolaire en place des cours d'école actuelles.

Il faut travailler et faire attention dans ce cas de figure à la circulation, au stationnement et aux riverains.

Tout un travail de réflexion se fera sur ces travaux d'aménagement extérieurs (parkings, accès, sécurité...).

Step de Lusans

Elle est en service depuis 2 semaines et fonctionne. Il y a encore quelques réglages à faire. Le plus gros problème rencontré est le nombre de lingettes qui sont jetées dans les toilettes. Les agents techniques interviennent très souvent pour palier à ce problème, problème qui peut empêcher le bon fonctionnement de la station.

Une information a été donnée aux habitants pour les sensibiliser sur ce sujet.

Il reste encore à mettre un filet à glands sur le filtre à zoé.

Organisation travail secrétaire et agents techniques

Un travail va être entrepris avec la secrétaire sur l'organisation avec le maire et les adjoints pour essayer de l'aider au mieux dans la gestion du quotidien et des urgences qu'il peut y avoir.

De nouvelles habitudes de travail pourront être mises en place, avec passage régulier des adjoints et disponibilité de M. le maire au téléphone en journée ou par mail si documents à signer.

Un fonctionnement est également mis en place avec les équipes techniques pour les commandes de matériel et les devis en cours.

Point agents techniques.

L'entretien du matériel et la gestion des espaces verts sont attribués à Hervé. L'équipement est en cours d'achat pour qu'il puisse être autonome. Le matériel électroportatif doit être laissé à l'atelier en cas d'absence de Gilles.

Une solution doit être trouvée pour la gestion des déchets verts en particulier les branchages, l'idée est de se diriger vers le Sytevom pour l'utilisation du broyeur mais il faut trouver une solution de stockage de ces déchets.

Prochaines réunions

La commission travaux se réunira le 14 février 2022

Prochain conseil municipal et compte administratif le 14 mars 2022

Commission budget le 04 avril 2022

Vote du budget le 11 avril 2022

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

LISTE MATERIEL SALLE MULTI-ACTIVITÉS ET TARIF

MATÉRIEL	TARIF CASSE OU PERTE
AMPLIFICATEUR - LECTEUR MEDIA ENCEINTE - PROCESSEUR AUDIONUMÉRIQUE	3 000.00 €
ASSIETTE CREUSE SERVICE	7.00 €
ASSIETTE PLATE DESSERT	6.00 €
ASSIETTE PLATE SERVICE	7.00 €
BAIE DE BRASSAGE + ACCESSOIRES	1 500.00 €
BROC ARC 1,3 L	7.00 €
CABLAGE ENCEINTES	500.00 €
CASSEROLE EXCELLENCE D 28 CM	70.00 €
CASSEROLE EXCELLENCE D 36 CM	100.00 €
CHAISE	80.00 €
CORBEILLE À PAIN INOX	8.00 €
COUTEAU	2.00 €
COUTEAU CHEF 25CM NOIR	20.00 €
COUTEAU PAIN LAME INOX	8.00 €
COUVERCLE D 36 CM	30.00 €
CROCHET DE CHAISES	20.00 €
CUILLÈRE À CAFÉ	2.00 €
CUILLÈRE À SOUPE	2.00 €
CUILLÈRE DE SERVICE INOX	5.00 €
DIABLE POUR TRANSPORT DE CHAISES	150.00 €
ECUMOIRE MONOBLOC INOX D16 CM	12.00 €
ENSEMBLE MICROPHONE	1 000.00 €
ESSOREUSE À SALADE SWING XL	160.00 €
FLÛTE À CHAMPAGNE	4.00 €
FOUET À SAUCE	20.00 €
FOURCHETTE	2.00 €
FOURCHETTE DE SERVICE INOX	5.00 €
LOUCHE DE SERVICE INOX	7.00 €
LOUCHE MONOBLOC INOX D 16 CM	23.00 €
MUG PORCELAINE	4.00 €
PELLE À TARTE INOX	5.00 €
PERCOLATEUR	170.00 €
PLANCHE CHOC 530X325X15	20.00 €
PLAT A GRATIN OVALE 38 CM	10.00 €
PLAT OVALE INOX 400X260	10.00 €
PLAT ROND 34 CM	12.00 €
SALADIER 26 CM	8.00 €
TABLE RECTANGULAIRE DIM 198 X 91	130.00 €
TABLE RONDE DIAMÈTRE 180	170.00 €
TASSE À CAFÉ	4.00 €
TÉLECOMMANDE TÉLE PETITE SALLE	50.00 €
TÉLECOMMANDE VIDÉO PROJECTEUR	50.00 €
TELEVISEUR	1 000.00 €
TIRE-BOUCHON	9.00 €
VERRE À EAU	4.00 €
VERRE À VIN	4.00 €
VIDEOPROJECTEUR + ACCESSOIRES	1 500.00 €